



Construire en zone de danger Evaluer le risque, l'exemple vaudois

Dr. Marc Choffet

Responsable prévention éléments naturels

Delémont, 15 novembre 2016



Prévenir



Intervenir



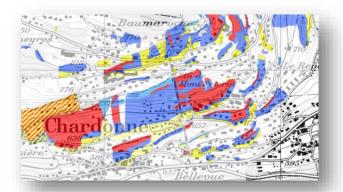
Assurer

ECA

Gestion intégrée des risques

Assurance

solidarité dans l'assurance





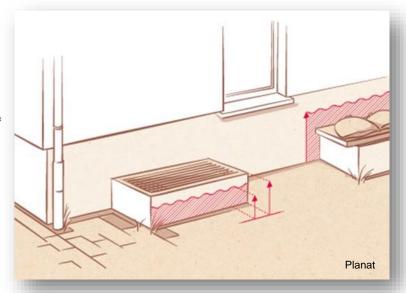












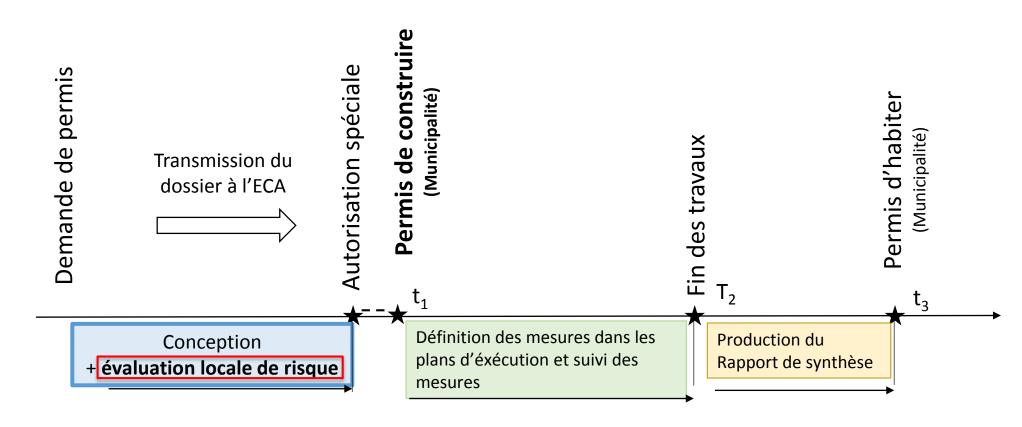




Partage du risque «Vaudois» **Autorité** Collectivité **Propriétaire ECA** LATC Aménagement Permis de Assurance du territoire construire **Mutualisation** Mesures **Mesures passives** individuelles Prime **Mesures collectives** Réassurance

Demande de permis de construire en zone de danger naturel

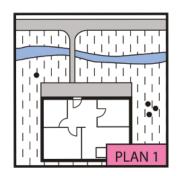






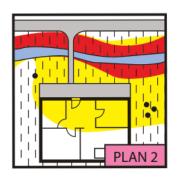
La «méthode» ECA Vaud

L'évaluation locale de risque – le guide pratique



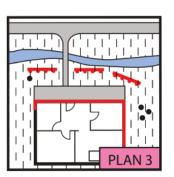
1 Projet

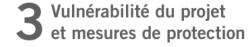
- Situation et descriptif succinct
- Cadre réglementaire et objectifs de protection



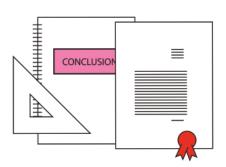
2 Situation de danger à la parcelle

- Informations existantes
- Nature et qualification du niveau de danger





- Evaluation des variantes et choix
- Mesures de protection
- Recommandations



4 Conclusion

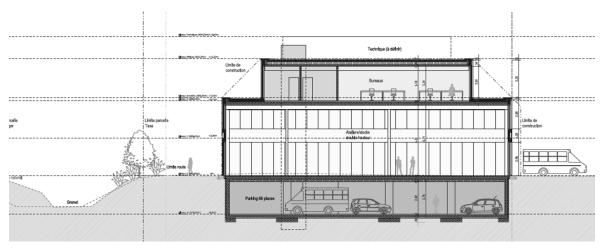
- Rappel des mesures



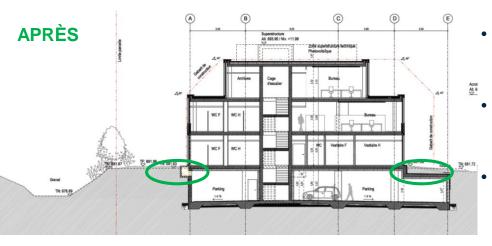
PHASES SIA			Prestations spécifiques "Dangers naturels" (DN)				Validations					
Phase	Descriptif		1. Projet	2. Situation de danger	3. Mesures de protection	4. Risque restant & démarche	Maître d'ouvrage	Service cantonal DN	Autorité d'octroi des permis de construire			
	Enoncé des besoins, approche	11										
objectifs	méthodologique										1	
Etudes préliminaires	Définition du projet de construction, étude de faisabilité	21									locale de risque	
				évt. actualisation	Si risque	restant trop élevé: STOP	♦				de r	B
	Procédure de choix de mandataires	22										
Etude du projet	Avant-projet	31									000	
			Consultation préalable	Si risque restant trop élevé: STOP					⇒ ←	ightharpoonup	Evaluation	
	Projet de l'ouvrage	32									Z a	
	Procédure de demande d'autorisation	33									Val	
			Rappo	rt d'évaluation l	ocale de risque	(RELR) Approbation du projet					7	
Appel d'offres	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	41				- Approximent an project						
Réalisation	Projet d'exécution	51										
	Exécution de l'ouvrage	52										
	Mise en service, achèvement	53			dona da ofacetta e la l	Lancard Communication of the 12th						
Exploitation	Fonctionnement	61		Proce	aure de reception des tr	avaux / permis d'habiter						
LAPIOICACION	Maintenance	63										

Cas 1

AVANT

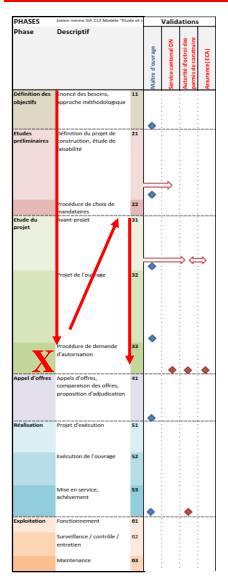


- Situation de danger peu critique (danger jaune + bleu) mais risques importants de submersion
- Projet ne prend pas du tout en compte les dangers d'inondation (RdC + parking exposés)
- Données topographiques peu précises

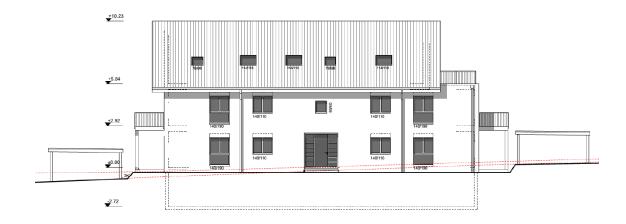


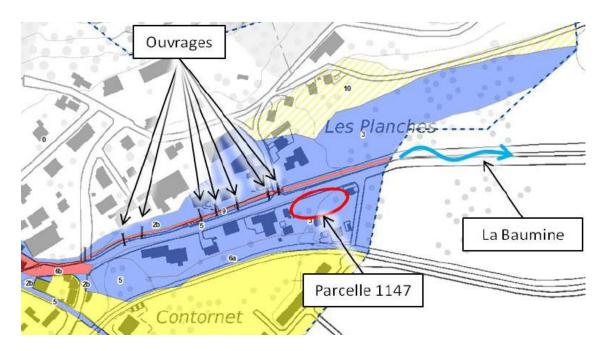
- Rehaussement du bâtiment de 30 cm
- Modification de l'accès au parking souterrain
- Gestion du risque mesures complémentaires limitées



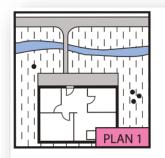








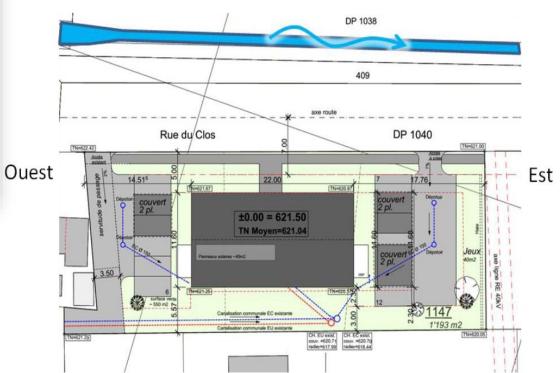




$\mathbf{1}_{\mathsf{Projet}}$

- Situation et descriptif succinct
- Cadre réglementaire et objectifs de protection



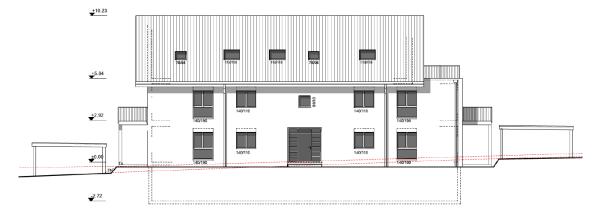


Nous protégeons l'essentiel

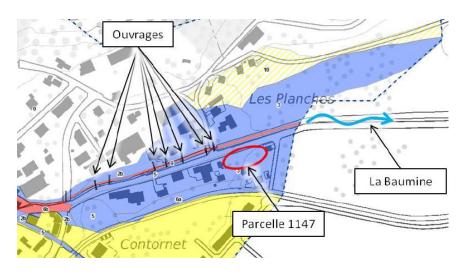
LECA

Incendie et éléments naturels

Sud









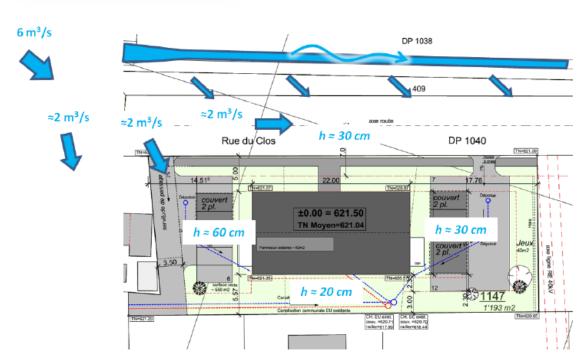


Figure 6 : répartition des débits et des hauteurs d'eau sur la parcelle 1147 pour un événement de probabilité très faible (source : [1] et [2]).





Figure 5 : (gauche) La Baumine le long de la parcelle 1147 ; (droite) vu de la parcelle 1147 depuis le ouvrage sur la Baumine le plus en aval de la localité

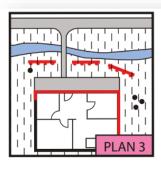
Recommandations



Nous protégeons l'essentiel

Les éléments suivants rendent le projet vulnérable au danger d'inondation :

- Construction en partie au niveau du terrain naturel ou à un niveau inférieur.
- Aménagement de locaux en sous-sol.
- Multiples entrées d'eau possibles dans le bâtiment et ses sous-sols.



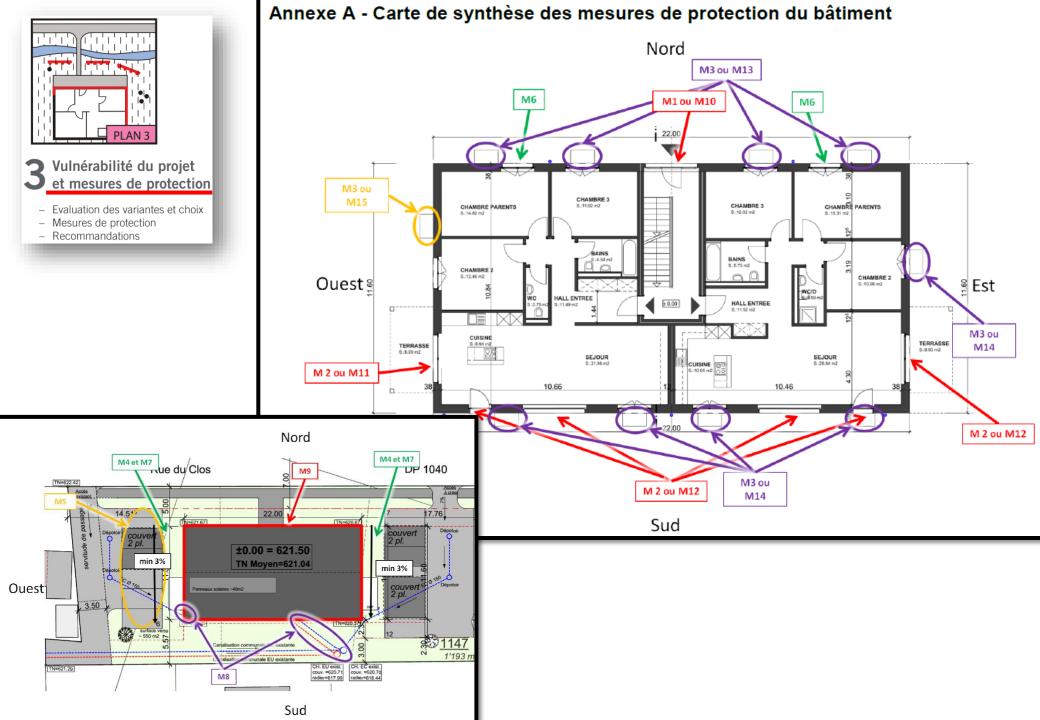
- Yulnérabilité du projet et mesures de protection
 - Evaluation des variantes et choix
 - Mesures de protection
 - Recommandations

- M1. Le seuil de l'entrée principale du bâtiment doit être surélevé d'au minimum 30 cm par rapport au niveau de la rue du Clos au droit de cette dernière (niveau de référence à l'axe de la route, c.à.d. altitude de la route à l'axe majorée de 30 cm).
- M2. La différence de niveau entre le terrain aménagé et les portes donnant sur les terrasses doit d'être d'au minimum 60 cm le long de la façade ouest et 30 cm le long des façades sud et est.
- M3. Les sauts-de-loup donnant sur le sous-sol et situés le long de toutes les façades doivent être supprimés.
- M4. Une pente de minimum 3% vers le sud le long des façades est et ouest doit être aménagée afin de favoriser l'écoulement des eaux en dehors de la parcelle et de limiter les accumulations.
- M5. Le niveau des places de parcs situées le long de la façade ouest doit être égal, ou inférieur, au niveau du terrain aménagé le long de la façade afin de ne pas faire obstacle à l'écoulement et/ou le canaliser le long du mur. La pente de 3% vers le sud sera aussi respectée.
- M6. L'arasée inférieure des fenêtres le long de la façade nord doit être au minimum à 30 cm au-dessus du niveau de la rue du Clos au droit de ces dernières (niveau de référence à l'axe de la route, c.à.d. altitude de la route à l'axe majorée de 30 cm).
- M7. Des éléments qui pourraient faire obstacle à l'écoulement le long des façades est et ouest entre le bâtiment et les places de parc (bac à fleurs, muret, etc.) ne doivent pas être aménagés.
- M8. Toutes les canalisations connectant l'intérieur du bâtiment aux réseaux d'eau claire et usée doivent être munies de systèmes anti-retour.
- M9. Les fondations du bâtiment doivent être dimensionnées afin d'éviter que le bâtiment ne se soulève en cas d'inondation de la parcelle (résistance à la poussée d'Archimède).

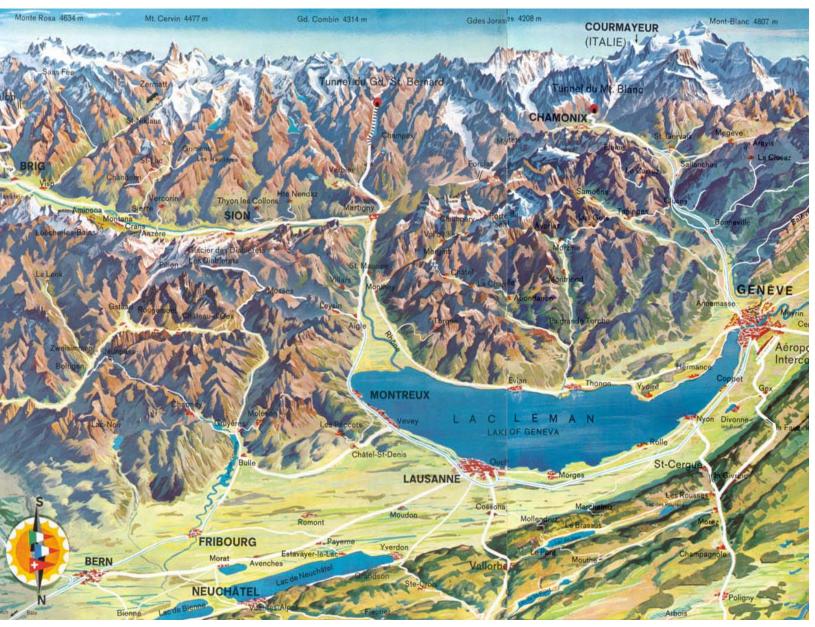
Les mesures M1 à M9 énoncées ci-avant permettent d'atteindre les objectifs de protection suivants :

- Rez-de-chaussée :
 - Protection totale pour les événements de probabilité élevée à très faible.
- Sous-sol :
 - Protection totale pour les événements de probabilité élevée à très faible.











Alpes







Plateau



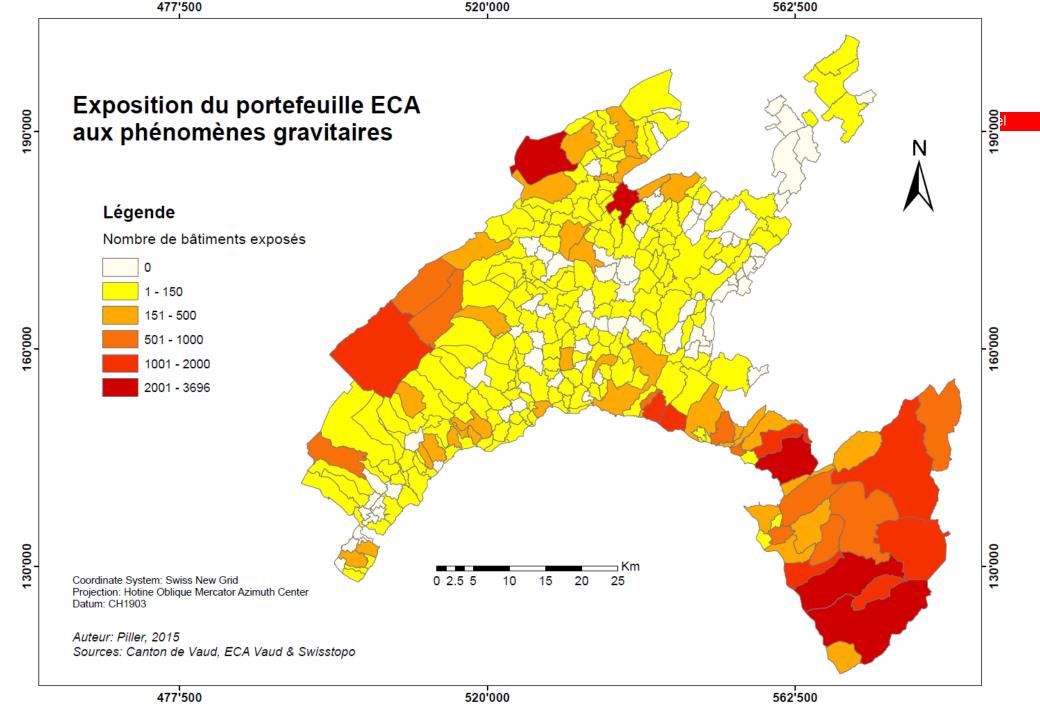








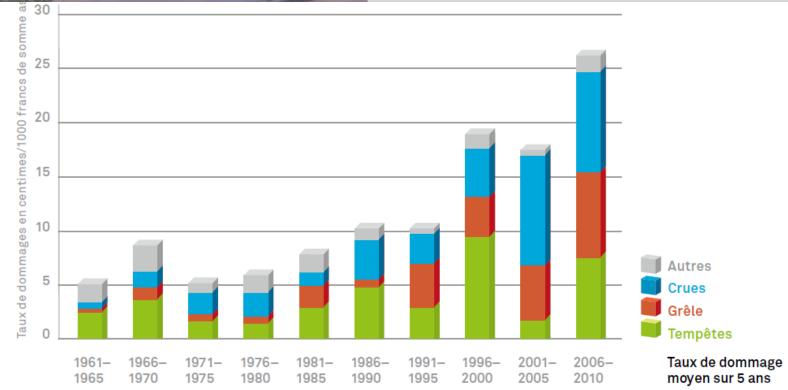
Jura







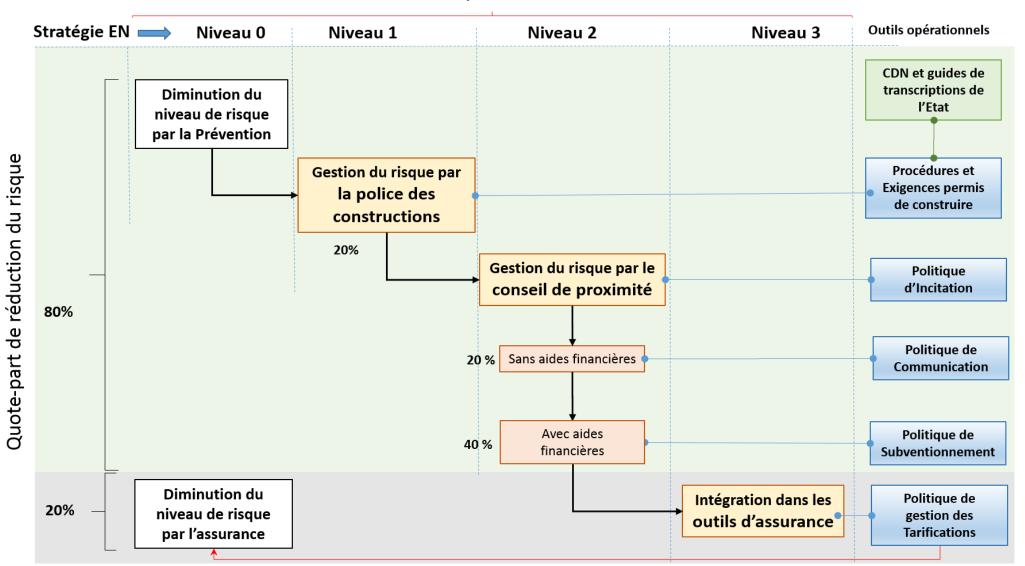
Double constat:



La stratégie



Centre de compétence EN - ECA





Conclusion

Evaluer le risque ...

- ... une nécessité pour une optimisation des coûts
- ... pour ne pas intervenir trop tard : mieux vaut prévenir que guérir !
- ... pour diminuer la vulnérabilité des constructions et palier aux déficits de protection

Mais ...

- ... informer, former et guider
- ... développer une stratégie de gestion globale des dangers naturels



